

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

O Réclamation	: contact@mupras.com
O Prise en charge	: pec@mupras.com
O Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

155950  Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3128 Société : PAM

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : HASNAOUI FATHIYA Date de naissance : 28.08.60

Adresse : 3, Rue ABOU DHABI Mers-SULTAN casa

Tél. : 0668469996 Total des frais engagés : 1798,30 Dhs

Cadre réservé au Médecin

**Dr Abdellah MAMOU**  
Neuro-psychiatre  
38, Bd. Rachidi, Casablanca  
Tél: 0522 47 60 00 / 0522 47 60 10  
INP 091097436

Cachet du médecin :

Date de consultation : 30/01/2023

Nom et prénom du malade : HASNAOUI FATHIYA Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

trouble

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 04/10/2023

Signature de l'adhérent(e) :

H. SOUFI



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
31-01-23	C3NP		50000	Dr. ABDALLAH 10 - psychiatre 38 Bd. Rachidi - Casablanca Tél: 05 22 47 60 00 10 INP 297436

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Rond Point des Sultan Tel: 05 22 22 11 20 - R.C. Capital CHSS: 108641-F-3505020 ICE N°: 001897771000045 INPE: 092049261	30/10/23	1798,30

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

## **(Création, remont, adjonction)**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

#### VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# الدكتور عبد الله مامو

NEURO - PSYCHIATRE

D.U. D'Angers

## en expertise médicale

Ex. attaché des Hôpitaux de Paris  
Médecin Expert auprès des Tribunaux

## الاختصاصي في الأمراض العقلية و النفسانية

## حاائز من جامعة أنجى على دبلوم الخبرة الطبية

## ملحق سابق بمستشفيات باريس طبيب مหลวง لدى المحاكم

## بیوپ سٹاف سی ایم ایس

الدار البيضاء في ٣٠. ٥١. ٢٣ Casablanca, Le

For him, HASNOVÍ.

3861

S.C. 151A22:1. 1.

Athyrid 32: 6, 0, 1<sup>2</sup> 2

Algor. 2.5: n.  $\frac{32130}{2}$

Is per 132: 1 = 402,9-

134.90 x 3)

1798.3<sup>0</sup>

### Durée de Traitement

R.D.V. le

34.03.12 35

~~R. Abdellah MAMOU  
Neuro-psychiatre  
38 Bd. Rachidi - Casablanca  
Tél: 02 22 47 60 00 / 10~~

LOT 223658 1  
EXP 11 2025  
PPV 35.70

OT : 221582  
XP : 11/2024  
PV : 134,30 DH

LOT 223082 1  
EXP 09 2025  
PPV 35.70

LOT : KE10149  
PER : NOV 2023  
PPV : 193 DH 00

LOT 223082 1  
EXP 09 2025  
PPV 35.70

LOT : 220158  
EXP : 02/2024  
PPV : 134,30 DH

LOT 220366 1  
EXP 10 2025  
PPV 35.70

LOT : 221581  
EXP : 11/2024  
PPV : 134,30 DH

✓ LOT 223658 1  
EXP 11 2025  
PPV 35.70

98,00

✓ LOT 223082 1  
EXP 09 2025  
PPV 35.70

98,00

✓ LOT 223082 1  
EXP 09 2025  
PPV 35.70

98,00

✓ LOT 213478 1  
EXP 11 2024  
PPV 35.70

98,00

✓ LOT 221935 1  
EXP 05 2025  
PPV 35.70

98,00



98,00

98,00